

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - DEREAT JY. – DURAND A. - FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JONET S. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. -. MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS :

- M. JACOB JL.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance

Avant de débiter la séance de conseil, M. Pierre SALLIOU évoque la mémoire de Michel LE DU, décédé dernièrement, qui avait été conseiller municipal de 1983 à 2001, et demande d'observer une minute de silence.

M. Pierre SALLIOU félicite Gwenaël MOEL, jeune Pabuais, neveu de M. Gabriel LE GUILLOU qui a été sacré parmi les meilleurs apprentis boulangers de France. M. Gabriel LE GUILLOU précise que sur 22 candidats, il a obtenu la 4^e place. Une réception sera organisée sera organisée en son honneur courant janvier.

I Approbation du PV de la dernière séance

Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le PV de la séance du 17 Septembre. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est adopté à l'unanimité.

II Rapports annuels d'activités Guingamp Communauté

Rapport annuel 2011 – Rapport d'activité générale

M. Loïc FREMONT, Vice-Président de Guingamp Communauté présente le rapport d'activité générale. Il rappelle que Guingamp Communauté comprend 70 salariés, et regroupe 6 communes. Parmi les principales compétences, Guingamp Communauté agit dans les domaines de l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, l'enfance, la jeunesse, ...

M. Loïc FREMONT fait le point sur l'activité de la piscine, qui a été mise en service en 2002. La fréquentation est en légère baisse. 6 % de Pabuais fréquentent la piscine.

En ce qui concerne l'école de musique, 10 enseignants assurent son fonctionnement, 198 élèves la fréquentent dont 28 Pabuais. M. Loïc FREMONT précise qu'un d'artiste intervient dans les écoles. Pour permettre l'accès à la musique, une tarification sociale a été mise en place.

L'orchestre : « World Wind Orchestra » a donné un concert récemment en Suisse.

M. Gérald CREEL demande l'état des dépenses. M. Loïc FREMONT répond que c'est identique à 2010, avec une légère baisse.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, M. Loïc FREMONT souligne que 8 agents sont en poste, 4 locaux jeunes existent. Guingamp Communauté assume la gestion du baby sitting. En partenariat avec la communauté de communes de Bourbriac, un Relais Parents Assistantes Maternelles fonctionne très bien.

Pour le secteur jeunesse, M. Loïc FREMONT liste les différentes activités :

- Ateliers de soutien éducatifs,
- Ciné-jeune
- Conseil communautaire des jeunes
- Fête de la jeunesse...

Pour la compétence : développement économique, M. Loïc FREMONT fait part de l'aménagement des zones de Kérisac, Kergré Ouest, mise en place de la zone de la St-Loup, différentes acquisitions foncières, l'édition d'une plaquette commerciale...

Dans le domaine de l'habitat, M. Loïc FREMONT explique le lancement de l'opération de l'OPAH, avec l'attribution des premières aides concernant les travaux d'amélioration de l'habitat.

Quant à l'aménagement de l'espace, M. Loïc FREMONT indique qu'une première acquisition a été faite pour le chantier de la gare. Guingamp Communauté a signé une convention en matière d'urbanisme avec les communes membres. De plus, pour le chantier de la mise aux normes concernant l'accessibilité de la voirie et des ERP, une mutualisation s'est opérée entre les communes et Guingamp Communauté.

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, M. Loïc FREMONT précise qu'elle n'est plus aux normes et qu'elle est fortement dégradée. Guingamp Communauté gère également l'accueil des missions évangéliques. De 2008 à 2001, la commune de PABU a accueilli ces missions. En 2012, la commune de Plouisy a reçu cette manifestation.

M. Loïc FREMONT informe que le rapport d'activité générale est consultable à la Mairie.

Mme Martine ANGER et M. Yves MORICE s'étonnent que le rapport ne fasse pas état du fonctionnement d'AXEOBUS. M. Loïc FREMONT précise que cette activité a débuté en septembre 2011 et qu'elle aurait pu faire l'objet d'un rapport d'étape.

M. Gérald CREEL présente le rapport d'élimination des déchets. Il souligne une légère baisse du tonnage collecté. Ce service emploie 20 personnes, 5 camions de collecte assument le ramassage. M. Gérald CREEL note une baisse du coût de fonctionnement de ce service qui bénéficie de recettes grâce à la collecte du verre. Par contre, le centre hospitalier a organisé une consultation pour réduire le coût de ses déchets. Guingamp Communauté, qui ne pouvait pas participer à cette consultation n'assurera plus cette prestation, ce qui représente un manque à gagner d'environ 25 000 €

En ce qui concerne le SPANC, une personne est employée à plein temps. Pour la commune de PABU, 40 contrôles de fonctionnement, 13 dossiers de conception et 14 dossiers de réalisation ont été effectués.

Dans le domaine de l'assainissement, M. Gérard CREEL informe que 3 stations d'épuration sont en fonctionnement (86 000 équivalent habitant) : Grâces : pour les déchets industriels, Pont-Ezer : pour les particuliers, et Pabu pour quelques effluents. Le prix du m³ traité s'élève à 2.28 €TTC pour l'abonné. Le service gère 9500 abonnés.

En ce qui concerne le service de l'eau, Gérard CREEL précise qu'il existe 2 prises d'eau de surface : Le Trieux et le Bois de la Roche. Le prix du m³ s'élève à 2.04 €TTC pour l'abonné. Quant au château d'eau du Cozen, des travaux de mise en sécurité s'avèrent nécessaires, retardant d'autant le ravalement de ce bâtiment réclamé par certains riverains.

M. Gérard CREEL précise que le contrat de la Lyonnaise des Eaux avec Guingamp Communauté expire fin 2014. 5 candidats se sont déclarés : Lyonnaise des Eaux, Nantaise des Eaux, Veolia, SAUR, et STGS.

M. Jean-Pierre LE VEZOUET demande si les travaux concernant le raccordement au Gouët sont terminés (pose de canalisations le long de la 4 voies). M. Gérard CREEL répond qu'ils sont achevés.

Mme Béatrice MABIN demande quel est le taux de nitrate. M. Gérard CREEL répond qu'il se situe entre 32 et 36.

III Modification statuts Guingamp Communauté

M. Loïc FREMONT informe que le conseil communautaire, par délibération du 25 octobre 2012, s'est prononcé pour l'ajout de la Zone Artisanale de Poul Vran parmi la liste des zones créées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

M. Yves MORICE s'interroge quant à la création de cette nouvelle zone. M. Loïc FREMONT répond que c'est une « mini zone » Il précise que c'est pour permettre l'installation d'un garage situé à PLOUISY, et qui ne peut pas s'étendre au centre bourg.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable concernant cette modification.

Mme Annick DURAND informe que l'entreprise d'Erwan LEON quitte Pabu. Le Maire répond que cette société n'avait plus assez d'espace et va s'installer à Lanrodec, en face de Coat An Doch.

Une autre modification des statuts de Guingamp Communauté est proposée à l'examen du conseil municipal. Le conseil communautaire a approuvé par délibération en date du 25 octobre 2012 la possibilité d'exercer des missions de prestations de services sur le territoire communautaire et du pays.

M. Yves MORICE s'interrogeant sur le principe de situation de concurrence avec le secteur privé, M. Loïc FREMONT précise qu'il s'agit uniquement d'agir dans le domaine des compétences de Guingamp Communauté. Cette décision fait suite à la perte de la collecte de déchets hospitaliers, tout en reconnaissant que la collectivité ne peut concurrencer des sociétés spécialisées.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette nouvelle mission pour Guingamp Communauté.

IV Adhésion à l'Etablissement Public Administratif d'Appui aux Collectivités

M. Marcel LE FOLL informe le conseil d'une initiative conjointe du Conseil Général, de l'association des Maires et Présidents d'EPCI en vue de structurer un service départemental d'assistance technique aux collectivités. Il s'agirait d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de voirie, d'aménagement urbain, d'assainissement et d'immobilier (rénovation et construction).

Il s'agit d'apporter une réponse au désengagement de l'Etat au travers des missions ATESAT. A titre d'exemple, seuls deux chantiers communaux sont rentrés dans le champ de ces missions : la route du camping et l'aménagement de la placette rue de la Fontaine. De plus en plus de chantiers de voirie sont exclus de cette intervention.

M. Yves MORICE s'interroge sur l'utilité de cette nouvelle structure, puisque la commune doit faire appel à des cabinets de maîtrise d'œuvre.

M. Gérard CREEL demande également des précisions quant aux missions de ce nouvel organisme et souhaiterait une présentation en séance de conseil de cette nouvelle structure.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter cette question à un prochain conseil.

V Avenant contrat groupe assurances statutaires

M. Bernard HENRY explique que la commune avait adhéré le 4 octobre 2010 au contrat groupe concernant les assurances statutaires souscrites par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, auprès de l'assureur PRO BTP ERP, par l'intermédiaire de la SOFCAP, avec effet au 1 janvier 2011. Cette assurance serait transférée à la Compagnie CNP Assurances à compter du 1 janvier 2013. En effet, l'assureur PRO BTP ERP a cédé à la compagnie CNP Assurances ses droits à compter du 1 janvier 2013 ; la société PRO BTP ERP conserve ses droits et obligations pour les exercices 2011 et 2012.

Il est précisé que la commune n'a pas le choix.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable concernant l'adhésion à cet assurance à compter du 01 janvier 2013, suivant les conditions suivantes.

Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.				
Risques garantis	Conditions actuelles		Conditions à partir du 1^{er} janvier 2013	
	Franchise	Taux	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	10 jours	5.48 %	10 jours	6.55 %
Accident de service/maladie professionnelle	10 jours		10 jours	

Maternité	Sans franchise		Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise		Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise		Sans franchise	
Décès	Sans franchise		Sans franchise	

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires				
Aucune modification				
Risques garantis	Conditions actuelles		Conditions à partir du 1 ^{er} janvier 2013	
	Franchise	Taux	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1.25 %	Sans franchise	1.25 %
Accident de service/maladie professionnelle	Sans franchise		Sans franchise	
Maternité	Sans franchise		Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise		Sans franchise	

VI Réforme territoriale

Le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 a approuvé le schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor. Le volet prospectif du schéma envisagerait la fusion éventuelle de Guingamp Communauté avec la Communauté de Communes du Pays de BELLE-ISLE-EN-TERRE, la Communauté de Communes de BOURBRIAC, la Communauté des Communes du pays de BEGARD et PONTRIEUX Communauté.

Le conseil doit donner un avis avant le 1 décembre prochain. Il est précisé que 4 communes de Guingamp Communauté ont voté pour le statu quo et le Maire propose un vote à bulletins secrets.

M. Loïc FREMONT précise que la commune devra se positionner autrement que par un statu quo, et qu'un regroupement à l'échelle du pays serait souhaitable. Guingamp Communauté ne pourra pas rester seule face aux entités qui sont en train de se développer, notamment Lannion Trégor Agglomération et Saint-Brieuc Agglomération.

Par 17 voix contre, 1 voix pour, le conseil municipal rejette le projet de périmètre relatif au rapprochement tel que défini dans l'arrêté préfectoral et se prononce pour un statu quo.

VII Avenants au marché école du Croissant

M. Marcel LE FOLL explique que le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un marché de 28 578.95 € HT avec l'entreprise SAS HELARY de Ploumagoar. Des travaux supplémentaires liés à des difficultés imprévues lors de l'exécution du chantier nécessitent un avenant de 4 755.18 € HT par rapport au marché initial.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Concernant le lot n°8 (menuiseries extérieures aluminium), attribué à l'entreprise SARL FRABOULET de Trévé, des travaux supplémentaires ont été effectués :

- fourniture et pose de châssis fixes,
- suppression stores extérieurs.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant n°1 de 449 HT concernant ce marché.

De plus, M. Marcel LE FOLL explique que suite aux intempéries, il a été nécessaire de recourir aux services de la société Armor Air Service pour procéder à l'assèchement de la chape, pour un montant de 2000 € HT et éviter ainsi tout retard dans le chantier.

VIII Cession parcelle AR 112 (Lotissement du Rucær)

Mme Annick DURAND explique que M. et Mme COUZELIN, domiciliés 17, rue Yves Guyader ont sollicité la mairie pour acquérir environ 132 m² d'un terrain communal qui jouxte leur propriété. Le Service des Domaines a estimé cette parcelle au prix de 2 600 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à vendre cette parcelle à M. et Mme COUZELIN au prix de 2 600 €, majoré de tous les frais annexes.

IX Budget : Décisions modificatives n°2 et 3

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire de procéder à différents écritures comptables : dépenses et recettes à l'article 16449, pour un montant de 10 000 € (Décision Modificative n°2) dépenses aux articles : 1641, 16818, et 205, pour un montant de 4 000 € (somme prélevée au chapitre 020 : dépenses imprévues, Décision Modificative n°3)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations comptables.

X Questions diverses

Autorisation de participation vente aux enchères – Terrain M. et Mme LE ROUX Patrick

Le Maire informe que le 12 décembre prochain des parcelles de terres, d'une superficie de 13 ha 63 a 46 ca appartenant à M. et Mme Patrick LE ROUX seront mises en vente aux enchères auprès du Tribunal de Grande Instance de ST-BRIEUC. La mise à prix est de 18 000 € Il est précisé que la commune pourrait se porter acquéreur de ces terres. La SAFER a été contactée et pourrait acheter ces terrains et les rétrocéder à la commune.

Mme Marie Thérèse GUENNIC et M Loïc FREMONT expriment leurs réserves par rapport à l'intervention de la SAFER.

M. Bernard HENRY rajoute que la SAFER satisfera en priorité les agriculteurs. Aussi, un rendez-vous va être sollicité avec cet organisme pour obtenir des précisions supplémentaires. Si la SAFER n'acquiert pas ces terrains, la commune pourrait se porter acquéreur par l'intermédiaire d'un avocat.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à participer aux enchères publiques par l'intermédiaire d'un avocat. Un nouveau rendez-vous va être sollicité avec la SAFER.

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : rationalisation du nombre des syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes

M. Marcel LE FOLL explique que la disparition du Syndicat Intercommunal des Collèges est envisagée. Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier avant le 01 décembre 2012.

M. Yves MORICE déclare que cette suppression est décidée de manière autoritaire par le Préfet.

Après un vote à mains levées, on note : 14 abstentions, et 4 avis défavorables (J. LE BAIL, B. HENRY, M. ANGER, P. SALLIOU)

Travaux école du Croissant/Résiliation marché établissement MEVEL QUEMENEUR (lot n°10 : peinture)

M. Marcel LE FOLL explique que le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer un marché de 20 200.49 €HT avec les Ets MEVEL QUEMENEUR de Bourg Blanc (29) pour le lot n°10 : peinture.

Le 20 Novembre 2012, M. Christophe BIDAN, administrateur judiciaire a informé par lettre recommandée que cette société était en redressement judiciaire.

L'entreprise étant dans l'impossibilité de réaliser le chantier, M. Marcel LE FOLL propose une résiliation à l'amiable.

M. Yves MORICE s'interroge sur le choix de cette entreprise située dans le Finistère.

M. Marcel LE FOLL répond que dans d'autres chantiers, des entreprises extérieures au département avaient été retenues et avaient donné entière satisfaction.

M. Marcel LE FOLL précise qu'une nouvelle consultation sera organisée auprès des entreprises ayant déposé un dossier lors de l'appel d'offres. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à résilier ce marché et signer un nouveau marché à intervenir.

Cession matériel service technique

M. Marcel LE FOLL informe que la commune a reçu une proposition de 2 000 € pour le rachat d'un échafaudage qui avait été acquis lors des travaux de rénovation de l'église. Le prix d'acquisition de ce matériel était de 3 769.79 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à vendre ce matériel au prix de 2 000 €

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution gaz

M. Marcel LE FOLL propose de fixer le montant pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum, soit 651.08 € pour l'année 2012.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à fixer ce montant concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution gaz.

XI Informations

Zone de la St-Loup

Le Maire informe qu'une enquête publique est actuellement en cours, jusqu'au 11 décembre prochain.

L'ensemble du conseil souhaite la création de cette zone pour offrir des services de proximité à la population, en précisant qu'il n'y aura pas de surface alimentaire pour ne pas concurrencer les commerces de Guingamp. Il est demandé à tous les membres du conseil de se mobiliser pour rencontrer le commissaire enquêteur.

En effet, quelques guingampais s'opposent à ce projet (création d'une voie de liaison).

M. Loïc FREMONT précise que cette voie constitue la dernière phase des travaux, et qu'elle ne verra peut-être pas le jour avant plusieurs années.

Bornes WIFI

M. Loïc FREMONT fait part que des bornes WIFI ont été installées à la mairie, à la bibliothèque, et à la maison des associations. Le club informatique du Club des Ajoncs d'Or a déjà pu profiter de cette installation.

Info

Le Maire déclare qu'il a été « blessé » par les propos de Mme Valérie GARCIA, diffusés dans le journal L'Echo. Il remercie les maires de Pédervec et Squiffiec pour leurs soutiens.

Salon des Maires

Mme Sylvie JONET exprime sa satisfaction d'y avoir participé avec au programme : visite de l'Assemblée Nationale, réception par M. Marc LE FUR et Mme Annie LE HOUEROU, Députés, réception à l'hôtel de ville de PARIS...

Inauguration du plateau multisports

M. Marcel LE FOLL demande de fixer la date de l'inauguration du plateau multisports.

M. Jean-Yves DEREAT déclare qu'il serait souhaitable d'attendre que les conditions atmosphériques soient meilleures et de remettre éventuellement cette manifestation au printemps.

M. Bernard HENRY propose que cette manifestation ait lieu un samedi avec participation des jeunes, avis partagé par M. Gabriel LE GUILLOU. M. Bernard HENRY est chargé de déterminer une date.

M. Gabriel LE GUILLOU souligne d'autre part la difficulté de se garer au niveau des places de parking prévues à cet endroit.